



Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

2131 - Promotion de l'économie bas-rhinoise - Soutien à l'ADIRA

Fusion des agences économiques

Rapport n° CD/2015/103

Service Chef de file :

Direction développement économique, territorial et international

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Dès le début des années 1950, les collectivités alsaciennes, pionnières en France, se sont positionnées de manière volontariste sur le champ du développement économique, de l'emploi et de l'aménagement du territoire en créant des agences départementales avec une coordination régionale.

Ces agences ont suivi au fil du temps les évolutions économiques tout en s'adaptant aux évolutions législatives. Leur gouvernance a toujours été partenariale, réunissant à la fois des chefs d'entreprises, des élus des collectivités, des représentants des syndicats de salariés, patronaux et des chambres consulaires, des universitaires, des pôles de compétitivité, etc. En cela, elles ont toujours été un lieu privilégié de concertation entre les acteurs locaux, leur permettant de définir des stratégies partagées et de proposer des actions adaptées à leur territoire.

Aujourd'hui, le Comité d'Action économique pour le Haut-Rhin (CAHR) et l'Agence de développement économique du Bas-Rhin (ADIRA), agences départementales, sont positionnées sur l'accompagnement des entreprises et des collectivités, tout en assurant des missions de veille et de communication.

Le rapprochement de ces agences est un enjeu politique de longue date en Alsace et, aujourd'hui, dans le contexte institutionnel et économique que nous connaissons, il est devenu inéluctable.

Préambule

Le contexte économique dans lequel interviennent les agences de développement économique est en pleine mutation et nécessite de fait d'adapter leur rôle et leurs interventions. La globalisation croissante des échanges, la concurrence accrue entre territoires, la crise économique et financière, l'obligation pour les entreprises de s'adapter en permanence transforment en profondeur le tissu économique, marqué par une tendance au déclin des industries traditionnelles, un taux de chômage à un niveau élevé et toujours en augmentation, l'émergence des activités de services, des évolutions technologiques fortes, le besoin d'internationalisation pour identifier de nouveaux relais de croissance et la nécessité d'innover toujours plus.

Parallèlement à cette mutation du contexte économique, les territoires font face à des contraintes financières fortes et d'importants changements sur le plan institutionnel, notamment avec la montée en puissance de l'Eurométropole de Strasbourg et des agglomérations, le regroupement des EPCI ou la création de la grande région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne. La loi NOTRe fait par ailleurs évoluer en profondeur les compétences des collectivités locales.

En outre, l'Etat lui-même a lancé une réforme de ses services déconcentrés pour s'adapter à cette nouvelle échelle.

Les agences ont démontré par le passé leur capacité à évoluer pour répondre aux besoins des entreprises. Leur modèle, partenarial, souple et réactif, adapté à leurs missions d'accompagnement des acteurs économiques et de dynamisation des territoires, leur proximité avec les entreprises et les élus locaux constitue un atout dans cet environnement économique complexe.

C'est pourquoi les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en lien avec l'Eurométropole de Strasbourg, les agglomérations de Mulhouse et de Colmar, les Communautés de communes des Trois Frontières et de la Région de Haguenau, ont décidé de lancer une réflexion commune visant à regrouper leurs forces, via la fusion de l'ADIRA et du CAHR, pour proposer aux entreprises et aux élus de tous les territoires alsaciens, dans une logique de proximité, un outil regroupant les métiers et compétences les plus adaptés pour les accompagner dans la conception et la réalisation de leurs projets de développement.

Cette nouvelle agence a vocation à s'intégrer dans un système régional plus large et a pour missions essentielles d'apporter son soutien au développement et à l'équilibre entre les territoires.

Un contexte économique difficile

En 5 ans, de 2009 à 2014, les entreprises industrielles ont perdu près de 7 800 emplois en Alsace (3 445 dans le Bas-Rhin et 4 344 dans le Haut-Rhin), alors que le nombre d'établissements est globalement resté le même. Le secteur tertiaire a certes pris en partie le relais, créant près de 7 400 emplois, mais le niveau de chômage est aujourd'hui trop élevé puisqu'il atteint respectivement 8,8 % dans le Bas-Rhin et 9,9 % dans le Haut-Rhin.

Les différents territoires alsaciens ne sont pas égaux face à ces évolutions. Si les bassins d'emploi organisés autour de villes moyennes ou d'agglomérations dynamiques s'en sortent relativement bien, les territoires ruraux d'un côté et les grandes villes de l'autre ont plus de difficultés : les premiers pour des questions d'attractivité ou de moyens d'action, les secondes pour des raisons sociales.

De nouveaux enjeux pour l'avenir

... Pour les territoires

Le territoire alsacien dispose d'atouts puissants : un potentiel industriel important, un pôle métropolitain et européen moteur, une hiérarchie urbaine et des bassins de vie très structurés et diversifiés, des pôles universitaires et de recherche de grande qualité, des infrastructures de transport multimodales et de communication développées, une position transfrontalière au cœur d'une Eurorégion marquée par un fort dynamisme économique.

Ces atouts constituent un fort potentiel pour autant qu'ils s'inscrivent dans une démarche de développement coordonnée et partagée par tous les acteurs du territoire, y compris les entreprises, pour produire de l'attractivité et une croissance renouvelée.

Chacun des territoires infrarégionaux doit donc, dans le contexte qui est le sien, s'appuyer sur ces différents moteurs pour cultiver son propre développement, son potentiel existant, inventer des logiques de diversification, de spécialisation ou de spécification.

... Comme pour les entreprises

La globalisation croissante des échanges, la concurrence accrue entre territoires, la crise économique et financière et l'obligation pour les entreprises de s'adapter en permanence transforme en profondeur le tissu économique. Il est indispensable, pour les pouvoirs publics, d'encourager l'évolution technologique et l'innovation, de favoriser l'internationalisation et d'identifier de nouveaux relais de croissance.

De nouveaux concepts apparaissent, poussés par des avancées technologiques, des habitudes de consommation ou des besoins sociétaux en constante évolution : économies verte, circulaire, numérique, culturelle, collaborative,..., poussant aussi les entreprises à évoluer dans leur organisation (réseaux, clusters, innovation managériale et productive, impression 3D, industrie 4.0, distribution, communication,...).

... Et pour les agences de développement économique

Aussi, les agences doivent-elles poursuivre leur adaptation. Tout en étant dans une recherche de performance accrue, elles doivent s'adapter à la complexité croissante des métiers du développement économique. Elles ont pour mission d'être des facilitateurs entre les entreprises et les collectivités.

Par ailleurs, plus que jamais, les agences doivent pouvoir conjuguer à la fois une logique de court terme, en répondant rapidement aux besoins des entreprises et des territoires, et une logique de long terme, pour anticiper au mieux les mutations et évolutions.

La fusion de l'ADIRA et du CAHR

L'ADIRA et le CAHR ont démontré par le passé leur capacité à évoluer pour répondre aux besoins des entreprises et des territoires. Leurs résultats passés et leur efficacité, leur modèle partenarial, souple et réactif, adapté à leurs missions d'accompagnement des acteurs économiques et de dynamisation des territoires, constituent un atout pour les collectivités.

C'est pourquoi, les deux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ont souhaité, pour donner un « coup de fouet » au développement économique régional, associer l'Eurométropole de Strasbourg, les agglomérations de Mulhouse et de Colmar, les Communautés de communes des Trois Frontières et la Région de Haguenau à la création d'une structure commune née de la fusion de l'ADIRA et du CAHR.

Cette nouvelle entité sera dotée d'une gouvernance collégiale associant les collectivités territoriales et les établissements publics intercommunaux, les représentants institutionnels, les acteurs économiques, mais aussi les représentants d'employeurs et de salariés ainsi que des personnalités qualifiées. Elle aura pour objet de proposer aux entreprises et aux élus des territoires alsaciens, dans une logique de proximité, un outil unique et partagé de développement économique au service de tous les territoires alsaciens.

Cette nouvelle agence alsacienne travaillera en synergie et en partenariat étroit avec tous les acteurs économiques (les Chambres consulaires, les acteurs de l'innovation, les collectivités locales, les services de l'Etat et bien entendu les entreprises et la communauté économique...).

Cette réorganisation permettra par ailleurs de mutualiser et d'optimiser les moyens mis à sa disposition, tant par les Départements que par les agglomérations pour faire rayonner l'Alsace au niveau de la grande Région.

D'une manière générale, l'ensemble des actions qui seront menées devront l'être dans une perspective d'aménagement et d'équilibre du territoire, en cohérence avec les politiques et les spécificités locales, tout en tenant compte du caractère frontalier de la région et en recherchant la complémentarité avec les acteurs concernés.

L'Agence aura donc comme priorité de connaître et d'accompagner les grandes entreprises alsaciennes structurantes sans oublier les PME et l'Artisanat, moteurs de notre dynamisme économique, avec une approche systématique et des entretiens approfondis permettant d'anticiper d'éventuelles difficultés, ou au contraire de saisir en amont des opportunités de développement.

Elle apportera également son soutien aux actions menées dans le cadre de projets de restructuration ou de reprise, en coordination étroite avec les services concernés et les élus, ainsi qu'un appui aux cellules de reclassement.

En lien avec les services de la grande Région, elle mettra en œuvre des actions de promotion, de dynamisation et d'animation, via une communication ciblée et en s'appuyant sur des réseaux sociaux et physiques, afin de valoriser les territoires et les entreprises et de détecter de nouveaux projets.

L'Agence pourra aussi accompagner les collectivités locales dans l'ingénierie de leurs projets fonciers (zones d'activités économiques, plateformes spécialisées,...) ou immobiliers lors de la mise en place de cette offre, comme dans sa promotion et le suivi et l'implantation des entreprises intéressées.

Les orientations stratégiques

Cette agence aura pour objectifs :

- de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies et des actions de nature à favoriser le développement économique et l'emploi du territoire alsacien ;
- de développer l'attractivité et la compétitivité du territoire alsacien en créant les conditions générales favorables à l'implantation et au développement des entreprises ;
- de réunir les acteurs publics et privés, sur le plan national, régional et départemental, ayant pour objectif commun de proposer et promouvoir des actions et projets propres à contribuer au développement de l'économie et de l'emploi alsaciens ;
- de participer à la connaissance du territoire en matière de développement économique, à l'information, à l'assistance et à l'animation du tissu économique existant, en partenariat avec les autres organismes œuvrant dans le même but.

Les Assemblées départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin réunies en date du 25 septembre 2015 ont émis à l'unanimité un avis favorable à ce projet de délibération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'attractivité, du développement du Département et des relations institutionnelles, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Départemental décide d'approuver :

les orientations proposées pour donner plus de cohérence, d'efficacité, de lisibilité à l'action publique avec une stratégie de développement économique partagée ;

la fusion des agences de développement économique du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'ADIRA et le CAHR, par la création de la nouvelle agence alsacienne ADIRA au

1er janvier 2016 dans le cadre d'une volonté d'optimiser les moyens ainsi que le développement économique du territoire alsacien et de ses entreprises.

Le Conseil Départemental donne par ailleurs délégation à la commission permanente du Conseil Départemental pour la mise en oeuvre opérationnelle de cette fusion et l'approbation de tous actes et conventions à intervenir.

Strasbourg, le 14/10/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY